

Les salariés incités à laisser leur voiture au garage

ELLES ne pourront pas y couper : les grandes entreprises franciliennes vont devoir mettre sur pied des dispositifs incitant leurs salariés à délaissier leur voiture pour se rendre au travail. Dans une étude* qu'elle vient de rendre publique, la DIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) dresse une liste provisoire de plus de 300 établissements « grands générateurs de trafic » : il s'agit d'entreprises privées, d'établissements publics à caractère industriel et commercial, d'hôpitaux ou encore de collectivités locales.

Ces établissements comptent plus de 1 000 salariés, dont une importante proportion utilise sa voiture pour gagner son lieu de travail. Selon le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la région Ile-de-

France, signé en juillet 2006, 150 de ces sociétés seront contraintes à élaborer un plan de déplacement dans les trois ans à venir, pour agir sur les émissions de dioxyde d'azote. « Le but est de réfléchir aux moyens qui pourraient inciter les salariés à préférer un mode de circulation doux », évoque Anne Pillon, en charge de la qualité de l'air à la DIRE.

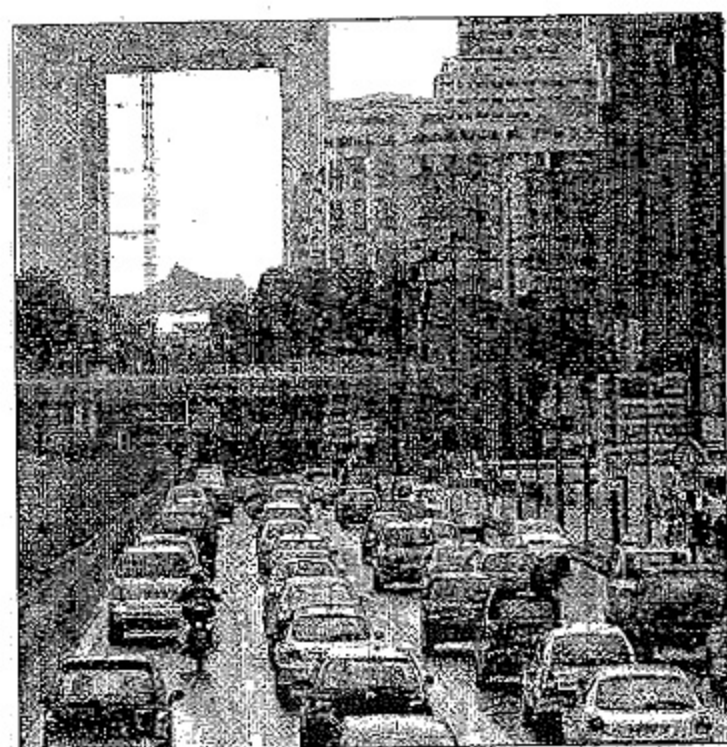
« Il y a autant de solutions que d'entreprises »

Plusieurs établissements n'ont pas attendu les injonctions du plan de protection de l'atmosphère pour faire avancer le sujet. Dans les Hauts-de-Seine, les villes de Nanterre et Clamart, le conseil général, la DDE ou encore Bouygues Télécom à Boulogne ont déjà planché sur un plan de déplacement. Achat de vélos

de service, navette pour rejoindre la station de RER un peu trop éloignée, convention avec la RATP pour disposer d'une ligne de bus, lancement d'un système de covoiturage... L'éventail de possibilités est large. « Il y a autant de solutions que d'entreprises », estime Anne Pillon. Mais cette évolution est vraiment dans l'air. On le voit avec Vélib', par exemple, qui essaie d'inciter les gens en individuel. Là, avec les entreprises, nous allons réfléchir au collectif. »

GAILTANE BOSSAERT

* Etude menée avec le bureau d'études *Mobility*, la Direction régionale de l'équipement et la délégation régionale de l'Ademe. Chacune des entreprises listées sera prochainement contactée par la DIRE pour vérification.



Cent cinquante sociétés vont être contraintes d'élaborer dans les trois ans à venir un plan de déplacement proposant des solutions alternatives au tout-voiture. (IP)